

Projet éducatif

École primaire de la Chanterelle, Valcourt

Présenté le mardi 11 juin :

- *Comité cour d'école*
- *AG des enseignants (personnel de l'école)*
- *Conseil d'établissement (adopté)*



2019-2022

Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif
2. Encadrements légaux
3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif
4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif
5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)
6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite
7. Notre mission, notre vision, nos valeurs.
8. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement
9. Transmission et diffusion du projet éducatif
10. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif
11. Reddition de compte du projet éducatif

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

Dans cette section, l'établissement pourrait choisir de présenter les encadrements légaux.

La LIP (Loi de l'instruction publique) précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)³ ;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les

orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Ce projet éducatif a été élaboré avec la collaboration des parents, des élèves et des membres de l'équipe-école.

Un comité-école « Projet éducatif » a été formé de la direction et de quatre enseignant(e)s représentant les titulaires et les spécialistes de notre école. Nous avons formé également un comité de parents « Projet éducatif ». Ce comité comptait des parents du CÉ (conseil d'établissement) et de l'OPP (organisme de participation des parents).

Ces deux comités ont eu la responsabilité :

- de dresser un portrait de l'école et de son environnement (à l'aide de données);
- de faire un premier tri des valeurs et observables nommés par les acteurs du projet éducatif;
- de confectionner un sondage s'adressant aux parents, aux élèves et au personnel;
- d'analyser et de valider les données recueillies par les sondages et les rencontres d'échange;
- d'établir une vision, des valeurs (observables) des orientations et des objectifs.

De plus, des élèves de 4^e à 6^e année ont voté pour les valeurs de l'école lors d'un dîner récompense avec la direction. Les élèves du 3^e cycle ont complété le même questionnaire que pour les parents et les membres du personnel. Enfin, les élèves du préscolaire à la 3^e année de l'école se sont exprimés sur le thème : « Mon école de rêve »!

Il est à noter que la rédaction de notre projet éducatif est en lien avec les attentes ministérielles, le PEVR (plan d'engagement vers la réussite) de la commission scolaire des Sommets, des priorités de notre école et des données recueillies.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif émerge du milieu, le conseil d'établissement et l'OPP favorisent la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire. (LIP, article 7)

À ce titre, voici les différentes étapes de consultation :

- Une rencontre avec l'équipe-école et, dans un autre temps, le comité de parents « Projet éducatif » afin d'énumérer et de voter sur différentes valeurs avec leurs observables.
- Une rencontre avec des élèves de 4^e à 6^e année afin de les faire voter sur des valeurs (observables)
- Sept rencontres du comité-école « Projet éducatif »

- Sept rencontres du comité de parents « Projet éducatif »
- Sondage (sur la réussite scolaire, valeurs, forces et défis) auprès des parents, des élèves du 3^e cycle et des membres du personnel
- Activités auprès des élèves plus jeunes afin qu'ils nomment les caractéristiques de leur école de rêve
- Point d'information/consultation sur le projet éducatif lors des CÉ et des assemblées générales des enseignants
- Présentation au personnel de l'école et au conseil d'établissement pour adoption

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Environnement de l'école

L'école de la Chanterelle se situe dans la ville de Valcourt dans la MRC du Val-Saint-François. Cette ville compte environ 2350 habitants (2011). Elle a déjà été plus nombreuse par le passé. Quelques grandes compagnies privées sont un moteur économique pour le secteur, donc des employeurs importants pour nos parents.

L'école offre des services pour les élèves de 5 à 11 ans, ainsi que le Programme Passe-Partout pour les élèves 4 ans.

Nos 280 élèves, répartis dans 15 classes, proviennent essentiellement de Valcourt, du Canton de Valcourt et d'une partie de Maricourt. Après leur passage au primaire, nos élèves poursuivent leur parcours scolaire à l'école secondaire de l'Odysée également à Valcourt, sauf pour le volet « adaptation scolaire » qui se donne à l'école secondaire du Tournesol à Windsor.

Il est intéressant de savoir que l'école de la Chanterelle est un point de service important pour la MRC du Val-Saint-François avec trois classes d'adaptation scolaire. En effet, nous avons une classe de communication offrant des services à des élèves ayant des difficultés importantes au niveau du langage. Nous avons également une classe CRS (classe de rééducation et de scolarisation) accueillant des élèves en troubles graves du comportement. Enfin, nous retrouvons une classe DGA (élèves en difficultés graves d'apprentissage) qui donne des services à des élèves ayant deux ans de retard dans leur parcours scolaire.

Autour de l'école, nous retrouvons des infrastructures importantes et de qualité tant au niveau sportif que culturel et scientifique. Ce sont des atouts importants pour nos élèves et le personnel de l'école. C'est assez remarquable pour une petite ville.

Cette année, l'école a vu son indice de milieu socio-économique augmenter de 4 à 7 (1 étant les écoles les moins défavorisées tandis que 10 étant les écoles les plus défavorisées). C'est un changement majeur pour une école habituée de recevoir une clientèle plus favorisée. Selon l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017 (EQDEM), 48,6 % des enfants présentaient des indices de vulnérabilité dans au moins un domaine de développement. Nous étions à 25,5% en 2012. De plus, en ce qui concerne la vulnérabilité dans les compétences sociales, nous sommes passés de 10,6% (2012) à 42,9% en 2017.

Un dernier élément important et positif à la Chanterelle, c'est son service de garde. Ce service compte environ une centaine d'élèves réguliers chaque année. Il faut savoir qu'il est le seul service de garde scolaire dans Valcourt et ses alentours. Financièrement, c'est un service de garde qui va très bien, ce qui lui permet d'avoir du matériel en quantité et en qualité pour ses élèves.

Forces et défis du milieu

Les taux de réussite en français sont une belle force du milieu. Voici la moyenne des cinq dernières années (2013 à 2018) des taux de réussite en lecture et écriture 4^e et 6^e année aux épreuves du ministère :

Années scolaires/Matières	4^e année	6^e année
Lecture	87%	90%
Écriture	90%	94%

En ce qui concerne les mathématiques aux épreuves du ministère de 6^e année (il n'y en a pas pour 4^e année, ce sont des examens commission scolaire), les taux sont plus faibles.

Année scolaire/Matières	6^e année
Résoudre	73%
Raisonner	71%

Au niveau des forces de l'école, quand on regarde les réponses au sondage « Forces et bons coups » deux aspects se démarquent dans le tableau. Ce sont la qualité du personnel (implication, communication, compétence...) et notre code de vie/plan d'action contre la violence (choix verts, élèves pacifiques, activités parascolaires...).

Dans ce même sondage, quand il est question de la collaboration avec les familles, l'aspect de la communication ressort fortement du sondage comme un point très positif. Les répondants soulignent que la communication est : excellente, efficace, rapide et régulière (courriel hebdomadaire de la direction).

D'un autre côté, à la question : « Que pourrions-nous modifier au cours des prochaines années afin de nous améliorer à la Chanterelle? ». On nous parle surtout des activités/sorties, des ressources et des matières scolaires, mais de manière plus ou moins significative pour ces trois aspects. C'est-à-dire que nous avons reçu entre 11 et 13 commentaires pour chacune de ces catégories dans un sondage qui compte 144 répondants.

Tout de même, il faut considérer que certaines personnes aimeraient qu'il y ait davantage de projets, d'activités, plus d'aide aux élèves en difficultés et plus d'anglais. En ce moment, les élèves vivent des sorties culturelles au centre culturel et à la bibliothèque Yvonne L. Bombardier, ainsi qu'au musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier. Sur le plan sportif, ils vivent des sorties à

l'aréna (patinage) et à la piscine municipale. L'année scolaire se clôture toujours par une grande sortie éducative.

Enfin, au regard des défis, pour l'équipe-école, il y a un besoin de formation afin de mieux répondre aux besoins des élèves (familles) vulnérables.

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

Le projet éducatif de l'école de la Chanterelle s'est construit en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Sommets. Il partage le même esprit et le soutien. Par ses propres cibles, l'école est soucieuse de contribuer à l'atteinte des cibles du PEVR de sa commission scolaire. Ainsi, notre école partage deux enjeux du PEVR, c'est-à-dire :

1. L'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes.
2. Un milieu de vie et d'apprentissage innovant, stimulant, accueillant et sécuritaire.

7. Notre mission, notre vision, nos valeurs.

Mission

Comme les autres écoles du Québec, la Chanterelle a pour mission d'**instruire** à partir de pratiques efficaces, de **socialiser** pour apprendre à mieux vivre ensemble et de **qualifier** selon des voies diverses.

Vision

« Le plaisir de vivre des réussites en étant bien à la Chanterelle »

Les éléments de cette vision proviennent du sondage (question #1) : « *Comment définiriez-vous la réussite scolaire?* »

- 109 personnes ont répondu : Le plaisir d'apprendre
- 97 personnes ont répondu : Les résultats scolaires (notes)
- 93 personnes ont répondu : Être bien à l'école

Valeurs (observables)

À la suite de notre sondage, à la Chanterelle, les valeurs suivantes seront privilégiées et guideront les actions des élèves ainsi que de tous les membres de l'équipe-école :

Dépassement de soi :

- Motivé
- Autonome
- Persévérant
- Responsable
- Impliqué

Susciter la curiosité intellectuelle :

- Curieux

- Pose des questions
- S'intéresse à divers sujets
- Ne pas se mettre des limites/essayer de nouvelles choses
- Innover

Respect :

- Langage
- Gestes
- Ton de voix
- Attitude positive
- Environnement physique (matériel)

Valorisation :

- Renforcer positivement
- Souligner les bons coups
- Reconnaître les forces de chacun
- Faire vivre des activités récompenses

8. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Enjeu	Cohérence avec le PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Cible	Situation actuelle
Le bien-être physique et psychologique des élèves.	Enjeu 2 : Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires	Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire (Orientation 3 du PEVR)	Augmenter le pourcentage d'élèves de 4 ^e à 6 ^e année qui se sentent souvent ou toujours en sécurité à l'école.	Pourcentage d'élèves de 4 ^e à 6 ^e année se sentant en sécurité (sondage contre la violence)	85%	81%
La réussite de tous les élèves.	Enjeu 1 : L'inclusion et la réussite de toutes les personnes	Augmenter les compétences en résoudre à l'aide de pratiques probantes (mathématiques)	Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en résoudre 6 ^e année	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle en résoudre 6 ^e année	75% * (moyenne des 5 dernières années) *	73% *

		(Orientation 2 du PEVR)				
Le bien-être physique et psychologique de nos élèves et de leur famille.	Enjeu 1 : L'inclusion et la réussite de toutes les personnes	Assurer la réussite éducative de nos élèves vulnérables (Orientation 2 du PEVR)	Réduire le nombre de situations de vulnérabilité des élèves.	Le nombre d'élèves vulnérables	Diminution du nombre d'élèves en situation de vulnérabilité	Situation de départ

* On parle ici de la vulnérabilité socioaffective en référence à l'EQDEM.

9. Transmission et diffusion du projet éducatif

Pour assurer une transmission efficace du projet éducatif, différents canaux de communication seront utilisés. Une version électronique sera disponible sur le site internet de l'école. Le document sera remis à tous les nouveaux membres du personnel ainsi qu'aux nouveaux parents, en début d'année scolaire 2019-2020.

10. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Une fois que le projet éducatif sera adopté par le conseil d'établissement de l'école et le conseil des commissaires, l'équipe-école déterminera les moyens qui lui permettront de l'actualiser et d'atteindre ses différents objectifs à la hauteur des cibles identifiées. L'équipe-école fera approuver les moyens retenus par la direction de l'établissement (LIP, article 96.15) qui les adaptera, au besoin, en fonction des ressources financières, des ressources humaines et de l'évolution des résultats. La direction élaborera des outils de suivi de gestion lui permettant de faire une évaluation périodique de la progression des résultats.

11. Reddition de compte du projet éducatif

Annuellement, le projet éducatif fera l'objet d'une analyse. Les résultats obtenus seront transmis directement à l'équipe-école et au conseil d'établissement. À la suite de cette analyse, les moyens choisis pour l'atteinte des objectifs seront révisés quant à leur efficacité et, au besoin, seront modifiés.